



## Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JANVIER 2024

#### Nombre de membre

En exercice : 23

Présents : 21

Qui ont pris part à la délibération : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de l'établissement « Mairie – salle polyvalente », sous la présidence de M. Jacques BOURDIN, Maire.

**Présents :** Jacques BOURDIN ; Bertrand CORBÉ ; Olivier COSTE ; Nadine COUËRON ; Claire COURRAUD ; Chantal COUTURET ; Sophie DE LIL ; Christophe GATTEPAILLE ; Sylvie GEFFRAY ; David GUIHO ; Yann GUILLON ; Edouard HAVARD ; Karine HERVY ; Céline JULIEN ; Hugues LEGENTILHOMME ; Aude MORACCHINI ; Jean-Pierre MEIGNEN ; Thierry ONILLON ; Géraldine LEJEUNE ; Jean-Pierre ROUX ; Marina VINET ;

**Procurations :** - Claire SÉGUÉLA pour Céline JULIEN ;  
- Gilbert UM pour Edouard HAVARD.

**Secrétaires de séance :** Jean-Pierre MEIGNEN et Nadine COUERON

**Date de convocation :** Jeudi 4 janvier 2024

### PREAMBULE

#### Approbation du P.V. de la dernière séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, après lecture des titres des délibérations prises, soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023, il est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### DELIBERATION N° 2024-01-01 : Extension de la maison de santé – Validation de l'Avant-projet définitif et lancement de la consultation de travaux

Monsieur Christophe GATTEPAILLE, 1<sup>er</sup> adjoint, présente l'avant-projet définitif de l'opération d'extension de la maison de santé produit par le cabinet Burgaud architectes.

Celui-ci prévoit la rénovation de l'intérieur de l'actuelle maison de santé et la construction de l'extension de celle-ci en lieu et place du logement sis 6 place de l'église, acquit l'an dernier par la commune.

Le projet comprendra les espaces suivants :

- 3 locaux pour médecins
- 1 local pour les infirmières
- 1 local pour les ostéopathes
- 3 locaux pour les kinésithérapeutes
- 1 plateau technique pour les kinésithérapeutes
- 2 locaux pour les vacataires
- 2 logements T2 en étage de l'extension.

L'opération prévoit par ailleurs la pose de panneaux photovoltaïques en pignon de l'extension.

La définition du programme de travaux a été confiée à l'assistant à maîtrise d'ouvrage VERIFICA.

Le coût estimatif des travaux de l'opération s'élève à 679 920 € HT.

Les missions techniques préalables s'élèvent à 20 759 € HT et la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 62 552,64 € HT (correspondant au taux de 9,2% pour une mission complète)

Ainsi, le coût global de l'opération revient à 763 231,64 € HT soit 915 877,97 € TTC

Concernant le financement de cette opération, il est proposé de solliciter les interventions des services de l'Etat via l'appel à projets DETR 2024, le fonds de soutien à l'investissement des maisons de santé pluriprofessionnelles proposé par la région des Pays de la Loire ainsi qu'auprès du Conseil départemental de Loire Atlantique à travers l'appel à projet cœur de bourg.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à porter la candidature de la commune de Sainte Anne sur Brivet auprès des services concernés.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement – Extension de la maison de santé - MAJ du 08.01.2024

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	62 552,64 €	DETR 2024	175 000,00 €
Missions techniques	20 759,00 €	Région PDLL	50 000,00 €
Travaux (prévisionnel)	679 920,00 €	Conseil Départemental 44	303 500,00 €
		Autofinancement	234 731,64 €
<b>Total</b>	<b>763 231,64 €</b>	<b>Total</b>	<b>763 231,64 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'avant-projet définitif présenté par le cabinet Burgaud pour un montant de 763 231,64 € HT soit 915 877,97 € TTC,
- **Valide** le plan de financement prévisionnel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre de l'Appel à projets DETR 2024 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès de la région des Pays de la Loire au titre du fonds de soutien à l'investissement des maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès du Conseil départemental de Loire Atlantique à travers le programme Action Cœur de bourg/cœur de ville ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne réalisation de cette délibération.

COMMENTAIRES :

Aude MORACHINI : le secrétariat reste-t'il commun à toutes les spécialités ?

Christophe GATTEPAILLE : le secrétariat est commun aux médecins, les autres spécialités ont leur propre gestion des RDV.

Nadine COUERON : Que devient le vieux bâtiment ?

Christophe GATTEPAILLE : Il sera détruit dans le projet pour laisser place à l'extension.

Monsieur le Maire : L'étage de l'extension va accueillir deux logements destinés à la location.

Thierry ONILLON et Edouard HAVARD : Dans le projet initial, ces logements devaient accueillir un logement d'urgence.

Christophe GATTEPAILLE : Une solution autre est privilégiée pour un logement d'urgence.

Monsieur le Maire : Le programme prévoit également en façade du pignon sud l'installation de panneaux photovoltaïques.

Céline JULIEN : Quid de matériaux biosourcés dans l'isolation ?

Monsieur le Maire : Nous allons demander à l'architecte de l'ajouter en variante au dossier de consultation des entreprises.

Claire COURRAUD ; Je m'étonne de la mise en place d'une climatisation alors qu'on sera sous le régime de la RE 2020.

Christophe GATTEPAILLE : C'est une demande des professionnels de santé.

Monsieur le Maire : Nous allons revenir vers l'architecte pour intégrer les demandes évoquées en Conseil municipal au DCE. Concernant l'étage des logements, nous allons solliciter la fermeture de l'étage pour avoir une chambre fermée. La position des vélux sera elle aussi interrogée.

Karine HERVY : Le plan de financement est ambitieux, nous devons aller chercher des fonds de l'Etat (DETR et Fonds verts), des fonds départementaux et régionaux.

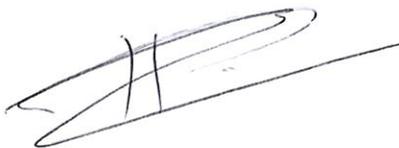
## DECISIONS DU MAIRE

Marchés signés à la date du 8 janvier 2024				
Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Assurances "dommages aux biens" - contrat sur 5 ans	Groupama	Beaucouzé (49)	19 057,69 €	20 839,92 €
Assurances "responsabilité générale" - contrat sur 5 ans	Groupama	Beaucouzé (49)	3 238,50 €	3 562,35 €
Assurances "protection juridique" - contrat sur 5 ans	Groupama	Beaucouzé (49)	697,00 €	790,40 €
Assurances "véhicules à moteur" - contrat sur 5 ans	Groupama	Beaucouzé (49)	2 479,17 €	2 975,00 €
Relevé topographique et bornage - maison de santé	BCG	Pontchateau (44)	2 410,00 €	2 892,00 €
Diagnostic amiante maison de santé	ADB ATLANTIQUE	Orvault (44)	2 759,00 €	3 310,80 €
Extension maison de santé - mission ingénierie G2AVP	FONDASOL	Nantes (44)	2 400,00 €	2 880,00 €
<b>Total</b>			<b>33 041,36 €</b>	<b>37 250,47 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

### Les secrétaires de séances

Jean-Pierre MEIGNEN

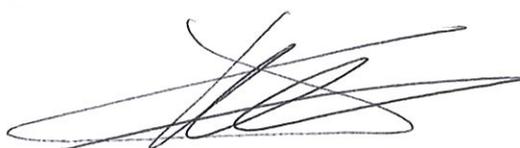


Procès-verbal – Conseil municipal du 8 janvier 2024



Le Maire  
Jacques BOURDIN

Nadine COUERON

Le Maire

Jacques BOURDIN

Bertrand CORBÉ

Olivier COSTE

Nadine COUËRON

Claire COURRAUD

Chantal COUTURET



Sophie DE LIL

Christophe GATTEPAILLE

Sylvie GEFFRAY

David GUIHO

Yann GUILLON

Edouard HAVARD

Karine HERVY

Céline JULIEN

Hugues LEGENTILHOMME

Jean-Pierre MEIGNEN

Aude MORACCHINI

Thierry ONILLON



Géraldine RADIN

Jean-Pierre ROUX

Claire SÉGUÉLA



~~Gilbert OMI~~

Marina VINET

